

# Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil Municipal en date du 16 mars 2022

Sous la présidence de Mme GALLIATH Marie-Natacha, 1<sup>ère</sup> adjointe au Maire,

## Etaient présents:

Mesdames et Messieurs les Conseillers, HECKMANN Fiona, HILTENBRAND Elisabeth, FLORENTZ Thierry, KUHK Nicolas, LESMANN Philippe, RIFF Eric et WALCH Arnaud.

Absents excusés : BOUTEMY Timothée, FURSTENBERGER Alain (procuration à Mme GALLIATH Marie-Natacha) et VIOLINI Raphaël.

## ORDRE DU JOUR

- 1 Approbation du PV du 8/12/2021
- 2 Désignation du secrétaire de séance
- 3 Validation compte administratif 2021
- 4 Validation compte de gestion 2021
- 5 Programme forestier 2022
- 6 Orientations budgétaires 2022
- 7 Changement dénomination d'une rue
- 8 RGPD – renouvellement de la convention
- 9 Modification des statuts du syndicat d'électricité et de gaz du Haut-Rhin
- 10 Manifestations 2022
- 11 Divers

### I APPROBATION DU PV DU 8/12/2021

En raison de l'absence de transmission du procès-verbal du 8/12/2021 par le secrétariat de mairie, ce point est reporté à une date ultérieure

### II DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Mme Lucile DURAND, secrétaire de mairie est désignée à l'unanimité comme secrétaire de séance.

### III VALIDATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021

Le compte administratif de l'exercice 2021 de la Commune se solde pour les deux sections aux montants suivants :

#### Section de fonctionnement

|                     |              |
|---------------------|--------------|
| Dépenses            | 487 305,04 € |
| Recettes            | 566 865,05 € |
| Résultat de clôture | 79 560,01 €  |

#### Section d'investissement

|          |              |
|----------|--------------|
| Dépenses | 396 278,26 € |
| Recettes | 413 062,89 € |

Résultat de clôture

16 784,63 €

Après délibérations, le conseil municipal valide à l'unanimité le compte administratif de l'exercice 2021.

#### IV VALIDATION COMPTE DE GESTION 2021

Le compte de gestion 2021 de la Commune de RIMBACH établi par le Comptable de la Trésorerie de SOULTZ – FLORIVAL retrace les écritures au centime des opérations comptables de l'exercice 2021.

| <u>NATURE</u>           | <u>INVESTISSEMENT</u> | <u>FONCTIONNEMENT</u> |
|-------------------------|-----------------------|-----------------------|
| Dépenses nettes         | 396 278,26 €          | 487 305,04 €          |
| Recettes nettes         | 389 385,89 €          | 499 877,95 €          |
| Résultats de l'exercice | - 6892,37 €           | 12 572,91 €           |
| Résultat reporté (2020) | + 23 677 €            | + 66 987,10 €         |
| Résultat de clôture     | (1) + 16 784,63 €     | (2) + 79 560,01 €     |

TOTAL (3) = (1) + (2) + 96 344,64 €

Après délibérations, le conseil municipal valide à l'unanimité le compte de gestion de l'exercice 2021.

#### V PROGRAMME FORESTIER 2022

M. FLORENTZ Thierry, Adjoint au Maire, propose et présente le programme prévisionnel des travaux et coupes 2022, déterminé par les services de l'ONF à GUEBWILLER.

##### ETAT DES PREVISIONS DES COUPES EXERCICE 2022

L'état de prévision des coupes à façonner s'établit ainsi :

- Bois d'œuvre : 670 m3 en résineux, 3 m3 en feuillus
- Bois d'industrie – bois de feu (BIL) : 119 m3 (feuillus) et bois de chauffage (14 m3, 20 stères)
- Volume total : 806 m3

Soit une recette brute prévisionnelle de 46 320 € H.T.

Les prévisions des coupes en vente sur pied se présentent ainsi :

- Volume tiges : 123 m3 (95 m3 feuillus, 28 m3 résineux)
- Volume houppier et taillis : 116 m3 (67 m3 feuillus, 49 m3 résineux)
- Volume total : 239 m3

Soit une recette nette prévisionnelle de 1510 €.

Les dépenses d'exploitations prévisionnelles (abattage, façonnage, débardage, câblage, salaires, charges salariales, honoraires et l'assistance main d'œuvre) s'élèvent à 32 504 HT.

Le bilan net prévisionnel HT est fixé à 15 326 € HT.

## **PROGRAMME DE TRAVAUX PATRIMONIAUX 2022**

- Travaux de maintenance parcellaire (entretien parcelles et périmètres) : 3030 € HT.
- Travaux de plantation régénération (fourniture et pose de plants) : 1430 € HT.
- Travaux sylvicoles (dégagement des plantations, élagage des résineux) : 3800 € HT.
- Travaux de protection contre les dégâts de gibiers : 320 € HT.
- Travaux environnementaux (limitation espèces indésirables) : 3440 € HT.
- Travaux d'accueil du public (bords de chemins et sentiers) : 500 € HT.

Soit un total estimatif de 12 520 € HT.

Après délibérations, le conseil valide à l'unanimité le programme prévisionnel des travaux d'exploitation et travaux patrimoniaux.

## **VI ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2022**

L'adjointe au Maire soumet les orientations budgétaires suivantes :

- Etude sur l'aménagement d'une sortie du parking mairie
- Etude sur le prolongement de la voie piétonne jusqu'à l'aire de jeux
- Réfection de la façade du dépôt communal
- Travaux d'aménagement de la voirie dans l'impasse ancienne maison de retraite
- Mise en accessibilité des bâtiments publics

Après délibérations, le conseil municipal valide à l'unanimité les orientations budgétaires de l'exercice 2022.

## **VII CHANGEMENT DENOMINATION D'UNE RUE**

La rue principale de Rimbach s'arrête avant la montée vers le réservoir d'eau et se prolonge dans l'impasse qui va jusqu'à l'ancienne maison de retraite.

Comme le bâtiment de l'ancienne maison de retraite a été vendu par la Communauté de Communes à un investisseur privé pour être reconverti en logements et afin d'éviter la confusion pour le courrier, les livraisons, Monsieur le Maire a proposé lors de la dernière séance du conseil municipal de rebaptiser cette rue. L'information a été relayée dans le bulletin communal de décembre 2021 afin que les habitants proposent des noms de rue.

Voici la liste des propositions :

- Rue du Vallon
- Rue Chanoine Oberlé
- Rue des près
- Rue Victorine
- Rue de la Forêt
- Rue du Grand Ballon
- Rue du ruisseau
- Chemin du Hofstatt

Après délibérations, le conseil municipal décide à l'unanimité de retenir la proposition « chemin du Hofstatt » qui correspond au lieu-dit inscrit sur le cadastre.

La commune se chargera de la pose d'une nouvelle plaque et de prévenir les différents organismes (cadastre, impôts, etc.).

## **VIII RGPD – RENOUELEMENT DE LA CONVENTION AVEC LE CDG 54**

La commune adhère depuis 2018 au service d'accompagnement dans la démarche de mise en conformité au Règlement Général de Protection des Données (RGPD) du Centre de Gestion de Meurthe-et-Moselle. La convention tripartite avec le CDG 54 et le CDG 68 qui formalisait ce partenariat est arrivée à échéance le 31 décembre 2021.

Une nouvelle convention a été validée par les conseils d'administration respectifs du CDG 54 et du CDG 68. Par cette nouvelle convention RGPD, l'offre de services s'étoffe, sans surcoût, pour mieux la mettre en cohérence avec les attentes des collectivités et pour embrasser le plus largement possible la diversité de leurs besoins potentiels.

C'est pourquoi, la nouvelle convention RGPD emporte trois natures complémentaires de services :

1. En premier lieu, un socle étendu de prestations de conformité au RGPD, auquel l'adhésion à la nouvelle convention donne droit de fait. Pour ce service dont le contenu est détaillé dans la nouvelle convention, la participation financière reste inchangée, exprimée par un taux de cotisation maintenu à 0,057% de la masse salariale pour l'année 2022.

De plus, la nouvelle convention s'enrichit de deux nouveaux services que les collectivités peuvent librement solliciter, de manière totalement facultative et à tout moment. Il s'agit de deux types de prestations à l'acte, faisant l'objet de facturations spécifiques sur la base d'un devis préalablement établi, à savoir :

2. La réalisation d'un audit de conformité au RGPD au sein de la collectivité : cet audit vise à produire le registre des activités de traitements et à livrer un rapport d'audit constitué de préconisations personnalisées d'amélioration de la conformité au RGPD et d'un plan d'actions hiérarchisées.
3. L'exécution de prestations « sur mesure », définies directement avec la collectivité et dont l'objet est de répondre de manière spécifique à des besoins particuliers qui ne seraient pas couverts par les autres services prévus dans la nouvelle convention.

En ce qui concerne le délégué à la protection des données, la nouvelle convention prévoit que c'est la personne morale « centre de gestion » qui assure désormais cette fonction, et non plus une personne physique, agent du CDG 54, nommément identifiée. Cette évolution assoit la pérennité de la fonction de délégué à la protection des données (DPD), sans altérer la qualité et la nature du service.

Après délibérations, l'Assemblée décide à l'unanimité de renouveler la convention tripartite et d'autoriser Mme GALLIATH à signer les documents nécessaires.

## **IX MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT D'ELECTRICITE ET DE GAZ DU HAUT-RHIN**

Pour mémoire, les statuts actuels du Syndicat ont été approuvés par le Comité Syndical du 24 juin 2019 et validés par arrêté inter-préfectoral le 12 novembre 2019.

Le comité syndical a composé un groupe de travail chargé de réviser les statuts afin de tenir compte d'une part de la nouvelle stratégie créée par la nouvelle gouvernance du Syndicat et d'autre part des évolutions législatives et réglementaires intervenues depuis 2019.

Les modifications concernent essentiellement :

→ Le changement de dénomination : Article 1er

**Sur proposition du groupe de travail Communication, le Syndicat se nommera « Territoire d'Énergie Alsace »**

**→ L'exercice d'une nouvelle compétence optionnelle : gestion des Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques (IRVE) : Articles 2 et 3-3**

**→ L'accompagnement des collectivités membres dans la recherche des différentes redevances d'occupation du domaine public et dans la gestion de leurs fourreaux : Articles 5-4 et 5-5**

**→ La suppression de la réunion annuelle d'information**

**Le comité syndical a validé les modifications le 14/12/2021.**

**Après délibérations, le conseil municipal valide à l'unanimité les nouveaux statuts du syndicat tel que annexés.**

## **X MANIFESTATIONS 2022**

**Mme GALLIATH informe les conseillers des manifestations à venir :**

- **Alsace propre le 19/03/2022**
- **Carnaval le 27/03/2022 et 03/04/2022**
- **Marché de Pâques le 2/04/2022**
- **Journée citoyenne**

## **XI DIVERS**

### **Permanences des élections 2022**

**Les élections présidentielles auront lieu les dimanches 10 et 24 avril 2022 (de 8h à 19h). Les conseillers sont invités à fournir leurs disponibilités pour tenir des permanences tout au long de la journée.**

### **Avenir de la maison d'enfants le Chalet**

**Mme GALLIATH souhaite revenir sur l'article de presse publié dans le journal l'Alsace au sujet de l'avenir de la MECS Le Chalet. En fin d'année 2021, la mairie a appris de manière indirecte que la MECS pouvait faire l'objet d'une délocalisation complète ou partielle vers Ottmarsheim. S'il est entendu que les bâtiments de Rimbach sont vieillissants et ne répondent plus aux besoins des enfants accueillis, en 2017 le département s'était engagé à investir dans la rénovation des bâtiments de Rimbach. Malgré plusieurs demandes (par téléphone, par courrier) à la Collectivité Européenne d'Alsace - CEA, représentée par Mme PAGLIARULO, qui est en charge de ce dossier, d'être tenu informé et même intégré aux réunions, nous n'avons pas reçu d'informations claires. Le Maire a donc décidé d'informer la presse pour faire avancer le dossier et connaître la position de la CEA. Le budget de la CEA sera voté le 28 mars prochain, ce qui permettra d'avoir un premier élément de réponse sur les crédits disponibles.**

### **France Solar**

**Pour rappel, lors de la séance du 17 mars 2021, le conseil municipal avait validé des travaux d'isolation des bâtiments publics par la société France Solar, travaux en grande partie subventionnés par les certificats d'économie d'Énergie. Le reste à charge de la commune se serait élevé à 4497,50 € pour les travaux d'isolation des rampants du grenier de la salle des fêtes communale. Le Maire avait pris attache auprès de la mairie d'Orbey pour avoir leur retour d'expérience, la mairie était satisfaite de leur travail.**

**La société France Solar a effectué les travaux de calorifugeage de la salle des fêtes et de la mairie, vérifiés et validés par la société de certification SOCOTEC.**

**Par contre, le matin même du chantier pour les travaux d'isolation des planchers bas et des rampants, la société a informé qu'elle ne faisait plus les rampants de toiture, seulement la pose d'isolation au sol. Ce n'est pas ce qui avait été commandé par la commune et surtout pour permettre la pose d'isolation sur les rampants, les ouvriers communaux ont cassé l'isolation de la salle de sport prêtée à l'association Nature Fit. Malgré des appels et un mail à la société pour déplorer cette situation qui met la commune en difficulté, la société France Solar est « aux abonnés absents ».**

**Les conseillers proposent de se renseigner auprès d'un médiateur ou de notre assurance protection juridique pour avoir un conseil juridique. Il y a un devis qui engage France solar (peut-on et comment leur mettre la pression pour qu'ils réalisent le travail ?).**

**La secrétaire de mairie va tout de même prendre attache auprès de la société local Teixeira pour avoir un devis de travaux isolation et plaquage pour la petite salle de sport.**

### **Permis de construire M. RISACHER**

**Les conseillers sont informés que M. RISACHER Bertrand a déposé un dossier de permis de construire pour trois maisons individuelles sur le terrain familial (rue de Murbach). Les conseillers sont prennent bonne note et attendant les conclusions de l'instruction par la DDT et le service assainissement-eau potable de la Communauté de Communes de Guebwiller.**

### **Création d'un conseil municipal des jeunes**

**Mme GALLIATH informe les conseillers qu'une réflexion est en cours avec des jeunes du village pour créer un conseil municipal des enfants (11 places disponibles, élections d'un maire des enfants, mandat de 2 ans, etc.). L'objectif serait de sensibiliser les enfants du village à la citoyenneté, la démocratie, au fonctionnement de la commune et ses missions. Le conseil municipal des enfants pourrait imaginer, développer et gérer un projet sur la durée de leur mandat et être impliqué dans les manifestations de la commune. Une première réunion de présentation aura lieu pour recenser les jeunes intéressés. Le conseil municipal devra délibérer sur la création et les modalités de fonctionnement de ce conseil municipal des jeunes.**

### **Evènements 4 juin 2022**

**Le conseil est informé que deux évènements auront lieu le samedi 4 juin 2022 : la kermesse de la MECS Le Chalet et un mariage en mairie. Il y aura probablement des difficultés de stationnement dans le village. Les conseillers en prennent bonne note.**

### **Dégradations sur un véhicule**

**Les conseillers sont informés que le véhicule d'un particulier (Famille Kececioglu) a été vandalisé à deux reprises (pneus crevés, rétroviseurs retournés et rayures sur la carrosserie). L'assemblée fait remonter un problème récurrent de manques de places de stationnement dans le village qui crée des tensions entre voisins.**

### **Nettoyage du village**

**L'assemblée est informée qu'une balayeuse passera le jeudi 7 avril. Un mot sera transmis aux habitants pour rappeler que chacun doit nettoyer devant son habitation.**

### **Pose d'un miroir de signalisation entrée chemin du Dieffenbach**

Les conseillers sont informés qu'il n'y a pas de visibilité à l'entrée du chemin du Dieffenbach (les véhicules qui montent ne voient pas ceux qui descendent). Il serait peut-être judicieux de poser un miroir de signalisation.

### **Problème d'alimentation de la fontaine du haut du village**

Les conseillers sont informés que la fontaine du haut du village est parfois privée d'alimentation en eau car le ruisseau qui l'alimente est régulièrement bouché par des débris végétaux. Une habitante va quotidiennement déboucher la canalisation. Que peut-on faire pour éviter que cela se bouche ?

### **Adhésion aux brigades vertes**

Le conseil est informé que le Maire souhaite se renseigner sur le service des brigades vertes, ses missions et les modalités d'adhésion. En effet, la gendarmerie de Sultz est peu disponible pour venir verbaliser les infractions (notamment de stationnement) dans le village. Les brigades vertes pourront peut-être pallier à ces difficultés.

Plus personne ne demandant la parole, la première Adjointe au Maire clôt la séance.